

Cette RCP est une instance délibérative et décisionnelle s'inscrivant dans le cadre d'une mission de protection de l'enfance. Elle a pour finalité la recherche de solution dans des situations complexes, voire de dilemmes, afin de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, en particulier en santé. Les informations à caractère médical utiles seront partagées dans un but de protection de l'enfance. Les titulaires de l'autorité parentale auront été préalablement informés. La charte de la RCP et la convention Hôpital – Conseil départemental des Bouches du Rhône sont disponibles sur demande auprès des responsables du programme.

Projet porté par :

RÉUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

Situations complexes de mineurs
sous mesure de protection de l'enfance
..... et pris en charge à l'hôpital

POUR QUOI FAIRE ?

L'objectif est de proposer un espace de dialogue formalisé et d'analyse méthodique*, entre plusieurs institutions, pour traiter de situations sanitaires complexes en protection de l'enfance.

* Méthodologie HAS, 2017

QUELLES SITUATIONS PARTAGER ?

1. Vous faites face à la situation d'un enfant avec une problématique de parcours de soins qui menace sa santé ou la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

2. Ce mineur fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance et reçoit ou a reçu des soins à l'hôpital.

3. Au moins deux institutions différentes sont concernées (ex. service de protection de l'enfance, hôpital, CPTS, PMI, ESMS, MDPH...).

4. Dans chaque institution, au moins un professionnel de niveau cadre a été informé de la situation. A l'hôpital, le médecin référent protection de l'enfance a été sollicité.

5. Une tentative de communication entre les institutions a été réalisée et la problématique persiste.

COMMENT PROCÉDER ?

(Modalités de saisine)

>> **Présenter la situation** (type de mesure de protection de l'enfance, soins reçus ou nécessités, difficultés rencontrées) par messagerie électronique

>> **Sans mentionner d'éléments identifiant le patient** (pas de nom, ni prénom, ni date de naissance)

>> **Spécifier comme objet du mail « saisine RCP protection de l'enfance »**

L'adresser par aux coordonnateurs de la RCP

Dr Einaudi, PH Espace éthique méditerranéen et médecin référent protection de l'enfance CD13
marieange.einaudi@ap-hm.fr
ou **marieange.einaudi@departement13.fr**

Dr Laporte, PH PASS mère -enfants
remijulien.laporte@ap-hm.fr

Avec copie aux référents

Mme Foulon, Directrice Enfance Famille, CD13
valerie.foulon@departement13.fr

Dr Champsaur, Directrice de la PMI et de la santé publique, CD13
laurence.champsaur@departement13.fr

Et copie au secrétariat de l'Espace éthique méditerranéen

secretariat.ee-paca-corse@ap-hm.fr

COMMENT CELA VA-T-IL SE DÉROULER ?

1. **Un responsable de la RCP** répondra à votre mail et conviendra avec vous d'un rendez-vous téléphonique.

2. **Il échangera avec vous pour mieux appréhender la problématique**, en tenant compte de l'âge de l'enfant, de la présence d'un handicap, de troubles psychiques éventuels...

3. **Il vérifiera que la situation présentée rentre dans le champ de la RCP**, se coordonnera avec les partenaires ou experts à inviter pour discuter de la situation et planifiera la RCP. Si votre saisine ne répond pas aux critères prédéfinis mais relève d'un autre dispositif, une réorientation vers une autre instance vous sera proposée.

4. **Vous participerez à une réunion :**

a. Dans un délai approprié à la situation que vous avez décrit, en présentiel ou distanciel; les réunions sont prévues selon un calendrier prédéfini mais des saisines en urgence sont possibles.

b. Rassemblant au moins 3 professionnels de structures différentes (un responsable du programme, un représentant de la Direction enfance famille et le médecin de l'hôpital concerné).

c. La situation sera présentée, les problématiques soulevées, les échanges modérés selon une méthodologie prédéterminée (débat contradictoire, délibération, éthique de la discussion).

d. Des propositions de prise en charge, leurs équilibres respectifs (avantages/inconvénients/faisabilité) seront discutés.

5. **Une synthèse comprenant les actions proposées sera réalisée** sur une fiche de suivi, adressée aux personnes participant à la RCP. Un exemplaire anonymisé sera adressé au service d'évaluation médicale de l'APHM en charge de l'évaluation du dispositif (Dr Sophie Tardieu).

6. **Le suivi de la situation sera abordé lors de RCP ultérieures.**